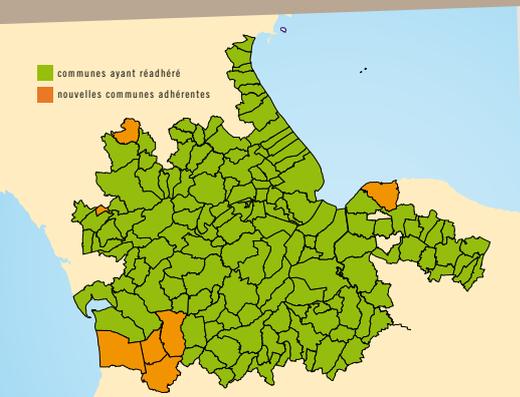


Lettre aux élus

N°18 - MAI 2009



Mots d'élus...

Le territoire s'agrandit : 150 communes adhérentes !

Je suis ravie d'accueillir 7 nouvelles communes : **Grandcamp-Maisy** pour le Bessin, **La Feuillie, Magneville, Millières, Muneville-le-Bingard, Neuville-en-Beaumont et Pirou** pour le Cotentin. Elles viennent s'ajouter aux 143 communes qui ont renouvelé leur confiance au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin au cours de la consultation. Le 24 avril dernier, la Région Basse-Normandie a reconnu officiellement ce nouveau périmètre. Le Conseil National de Protection de la Nature donnera son avis final le 18 mai prochain. Le décret de renouvellement de la charte devrait, je l'espère, être signé par le Premier Ministre à l'automne 2009.

Pour la mise en œuvre concrète de la charte, je compte beaucoup sur les délégués représentant le Parc au sein des conseils municipaux. Leur implication et leur rôle d'ambassadeur, maillon nécessaire entre les élus du comité syndical, l'équipe technique et les conseillers municipaux du territoire, seront fondamentaux. Dans les 12 ans à venir, je suis sûre de votre engagement pour un développement durable de notre territoire.

Rolande BRECY
Présidente du Parc

www.parc-cotentin-bessin.fr

Besoin d'aide ? Bien loti en milieu rural

Depuis une dizaine d'années, la construction de lotissements s'est accélérée. Aujourd'hui, des questions se posent au niveau social, environnemental et paysager.

C'est un sujet d'actualité : la France s'interroge sur les conséquences de cette urbanisation galopante.

Réfléchir et concrétiser des projets qui répondent aux enjeux du développement durable, c'est le défi que nous devons relever.

Les enjeux sont multiples

Viser la **mixité sociale**, avec une offre de logements variée, favoriser une **approche environnementale** en matière d'aménagement et de construction : économiser l'énergie, limiter les déplacements avec les voitures, mieux gérer l'eau...

Rechercher des aménagements paysagers et des principes architecturaux qui favorisent l'**intégration** de ces nouvelles constructions...

Ravenoville et Angoville-sur-Ay ont bénéficié, à titre expérimental, d'un accompagnement du Parc dans le cadre d'un programme avec l'Agence pour le Développement, l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Basse-Normandie. La démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) leur a permis d'intégrer, dans leur projet, toutes les notions citées ci-contre.

Projet d'ÉCO-LOTISSEMENT d'Angoville-sur-Ay

Options retenues : orientation sud, emprise des voiries limitée, aménagement de noues de collecte et d'infiltration des eaux pluviales, maintien et plantation de haies bocagères, diversité des tailles de parcelles, mixité des types de logement (en accession, locatif)...

A l'étude : pré-équipement en citerne de récupération des eaux de pluie, réseau de chaleur bois...

Le Parc accompagnera avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Manche et du Calvados, 1 commune par communauté de communes dans les 10 situées au cœur du Parc. Les communes ayant déjà bénéficié de l'AEU ou n'ayant pas la maîtrise foncière des terrains à urbaniser seront exclues. Le CAUE de la Manche conduit un travail avec les élus permettant de définir les objectifs et de préparer le cahier des charges pour le maître d'œuvre qui réalisera les projets.

Financement de la démarche : 50% CAUE, 40% Parc, 10 % commune (environ 200€).

Pour 2009, les communes de Bolleville et de Marchésieux / Saint-Martin-d'Aubigny se sont engagées. Carentan et Isigny-sur-Mer semblent intéressées par la démarche.

Pour en savoir + : Parc des Marais
Hégésippe BELLANGER - 02 33 71 61 90

Dépôt légal à parution : septembre 2006

Édition trimestrielle - Tirage : 2000 ex. - ISSN papier : 1290-3442

Directeur de publication : Rolande BRECY

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin

Crédit photo : © B. Canu (PnrMCB)

Imprimé sur du papier 100% recyclé avec des encres végétales

Imprimerie artistique LECAUX à Tourlaville



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin



IMPRIM'VERT®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Que fait le Parc ?

VERT UN TOURISME DURABLE

Avec ses espaces protégés, la diversité de ses paysages et la qualité de son patrimoine, notre territoire offre naturellement un espace pour le tourisme et les loisirs. Le Parc doit garantir la cohérence des activités proposées par de nombreux acteurs pour un tourisme durable, économiquement viable, respectant les ressources naturelles, socioculturelles, et les hommes, qu'ils soient habitants, salariés ou visiteurs.

La **Charte Européenne du Tourisme Durable** est un outil reconnu pour s'organiser et s'engager sur un plan d'actions sur 5 ans. Le Parc prépare sa candidature, aidé d'un cabinet d'études, pour la soumettre en juin auprès d'Europarc, fédération européenne qui évalue et valide cette démarche.

En mars dernier, les professionnels du tourisme (privés, Offices de Tourisme...) ont été invité à faire part de leurs besoins et de leurs attentes vis-à-vis du Parc. La création d'un forum est une piste d'action pour échanger sur des thématiques, proposer des formations... Une meilleure coordination avec les Comités Départementaux du Tourisme (CDT) et le Comité Régional du Tourisme (CRT) apparaît nécessaire. Le Parc pourrait être positionné comme un acteur clé d'une approche globale et comme un référent pour le tourisme durable.

Un nouvel échange aura lieu à propos de la stratégie et le plan d'actions du Parc issus de ces réflexions.

Ces actions pourront concerner :

- **le Parc**, par une communication adaptée à une clientèle ciblée, par la prise en compte des handicaps...
- **les entreprises touristiques** s'engageant à améliorer leurs pratiques professionnelles, par des formations, par une meilleure connaissance du Parc, par un accompagnement technique pour améliorer, par exemple, la performance énergétique et la gestion des déchets...
- **les organisateurs de voyage** pour que leurs offres soient bien en adéquation avec la stratégie touristique de l'espace protégé.

Rendez-vous à l'automne pour connaître l'aboutissement de notre candidature à la Charte Européenne du Tourisme Durable auprès d'Europarc !

Pour en savoir + : Parc des Marais
Odile PIERRE - 02 33 71 61 96

D'autres l'ont fait !

35 élus en visite dans le 35

Le 17 février dernier, le Parc a invité 35 de ses élus à se rendre près de Rennes, pour une visite sur le thème de l'urbanisme durable.

L'école Haute Qualité Environnementale (HQE) de **Langouët** (600 hab.) a utilisé des éco-matériaux pour sa réhabilitation : bois (sauf tropicaux !), isolants, peintures, linoléum... Elle économise aussi de l'énergie par l'utilisation du solaire et du bois. Cette démarche a été valorisée d'un point de vue pédagogique par les enseignants avec les élèves.

Un éco-quartier de 11 logements a également été bâti, selon une architecture modulable, avec des blocs ossature bois préfabriqués.

L'éco-lotissement de 32 logements de **Bazouges-sous-Hédé** (400 hab.) utilise des principes similaires : pas de béton, chauffe-eau solaire, récupération d'eau de pluie et noues (fossés évasés) systématiques. L'architecture et l'organisation de la circulation (petites voies à sens unique, parkings groupés à l'entrée du quartier, pas d'utilisation de bitume) ont étonné les participants et alimenté les conversations.

Ce type de démarche globale (économie foncière, recours aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables, mixité sociale) nécessite une forte volonté politique et un effort de démocratie participative.

Prochaine visite : le 23 septembre 2009 à Mordelles (35).

Pour en savoir + : Parc des Marais
Hégésippe BELLANGER - 02 33 71 61 90

Décisions d'élus

Extrait des principales décisions des Bureaux du 26 février et du 26 mars 2009 et Comité syndical du 26 mars 2009

- **Marais communaux** : création d'un pré-parc de rassemblement des animaux
Les Moitiers en Bauplois aide de 6073 €
- **Fonds de sauvegarde terre-chaume** : 6 restaurations de façades

<i>Marchésieux</i>	coût 15 742,27 €	aide 3148 €
<i>Nay</i>	coût 10 491,13 €	aide 2098 €
<i>Vaudrimesnil</i>	coût 17 578,75 €	aide 3516 €
<i>Gorges</i>	coût 26 640,90 €	aide 4000 €
<i>Lithaire</i>	coût 22 049,50 €	aide 4000 €
<i>Raids</i>	coût 39 047,42 €	aide 4000 €
- **Plan de gestion du bocage** : 16 exploitations soutenues pour la replantation de haies

<i>Brévands</i>	300 m	coût 3900 €	aide 1950 €
<i>Brucheville</i>	115 m	coût 1495 €	aide 747,50 €
<i>Créances (2 dossiers)</i>	700 m	coût 9100 €	aide 4550 €
<i>Houtteville</i>	150 m	coût 1950 €	aide 975 €
<i>Marchésieux</i>	1085 m	coût 14105 €	aide 7052,50 €
<i>Nay</i>	150 m	coût 1950 €	aide 975 €
<i>Lessay</i>	1000 m	coût 13000 €	aide 6500 €
<i>Périers</i>	500 m	coût 6500 €	aide 3250 €
<i>S-Côme-du-Mont</i>	200 m	coût 2600 €	aide 1300 €
<i>S^e-Marie-du-Mont</i>	35 m	coût 455 €	aide 227,50 €
<i>S-Germain-sur-Sèves</i>	180 m	coût 2340 €	aide 1170 €
<i>S-Marcouf-de-l'Isle</i>	200 m	coût 2600 €	aide 1300 €
<i>S-Sauveur-le-Vicomte</i>	165 m	coût 2145 €	aide 1072 €
<i>Sébeville</i>	150 m	coût 1950 €	aide 975 €